

- Édition : Jean-Louis Vieillard-Baron
- Traduction (Allemand) : Jean-Louis Vieillard-Baron

Les *Principes de la philosophie du droit* figurent aujourd’hui parmi les grandes théories philosophiques de l’État. Hegel y établit une dialectique ascendante en laquelle il apparaît que le droit abstrait et la moralité ne trouvent leur vérité que dans la réconciliation entre la gestion des choses et des consciences, à savoir dans la réalité morale.

Ils eurent en leur temps un extraordinaire succès, dont témoigne une lettre de Hinrichs à Hegel : « Les exemplaires envoyés aux libraires de Heidelberg étaient déjà épuisés le jour même, et il y a jusqu’ici tant d’exemplaires commandés chez eux que l’un d’eux a dit que “c’était vraiment trop fort” ». Les comptes rendus furent nombreux ; les critiques aussi. Et cependant il aura fallu attendre la fin du XX^e siècle pour que l’on mesure véritablement la richesse et la complexité de ce moment capital de la pensée politique : toute la sphère de l’activité humaine est couverte par la philosophie du droit.

- GF (n° 664) - Philosophie
- Paru le 13/01/2021
- Genre : [Philosophie](#)

- 448 pages - 107 x 178 mm
- Broché
- EAN : 9782080235510
- ISBN : 9782080235510